

# Amélioration du cadre de vie : rue tour du Roy et chemin du Paradis

Jusqu'à fin juin, douze semaines de travaux pour rendre à la rue tour du Roy et au chemin du paradis un nouveau visage. Publié le 25/03/16 | Mis à jour le 24/05/16



**Sécurité de chacun :** la rue tour du Roy est fermée à toute circulation et l'accès rue petite bourgade se fait par la rue de la trompe pendant la durée des travaux (voir plan, en bas de page)

En début de semaine, pelleteuse et ouvriers s'activent pour reprendre le réseau d'adduction d'eau potable sur la rue tour du Roy. La société San Ber a creusé sur plusieurs mètres et intervient aux côtés de la société Lautier Moussac qui reprendra entièrement la configuration de la route lui rendant aspect esthétique et fonctionnel.

Cet investissement communal s'élève à 214 000 € ttc. Il participe à l'amélioration du cadre de vie et complète l'embellissement du quartier effectué par la Ville. Après le pavage de la rue Grande puis petite Bourgade, la mairie remet entièrement en état la voirie qui comprend la rue tour du Roy et le chemin du paradis.

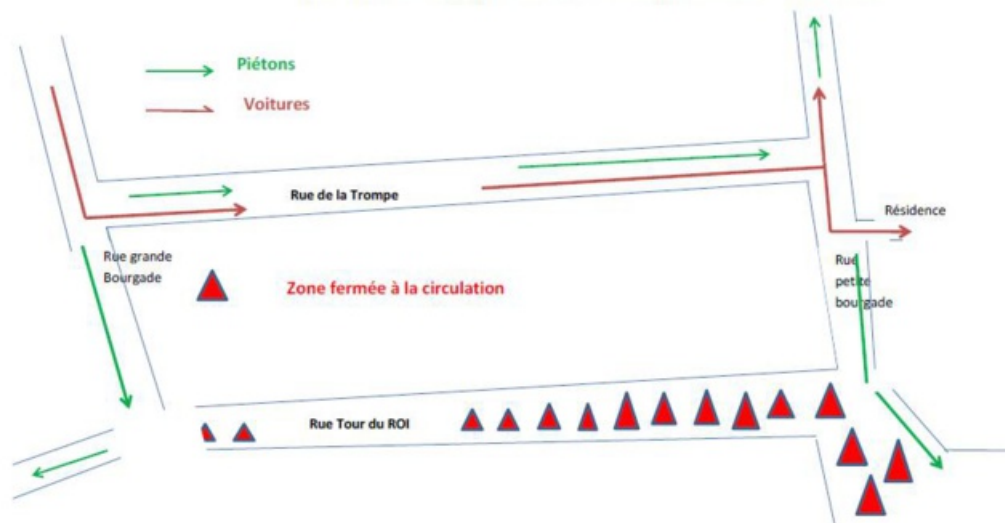
## Création de cheminements piétons plus doux

En avril, le revêtements des chaussées, la mise en place d'un cheminements piétons et remise à niveau des seuils de porte permettront une meilleure accessibilité. Dix-huit places de stationnement normalisées seront créées pour les véhicules dont une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite. *"Comme pour l'avenue Dhuoda, il y aura des passages piétons ici et là, donnant accès aux locaux commerciaux. Il est prévu un enrobé sur les trottoirs en béton désactivé pour l'esthétique en lien avec le secteur sauvegardé"* précise Valérie Maraval, directrice des services techniques de la mairie.

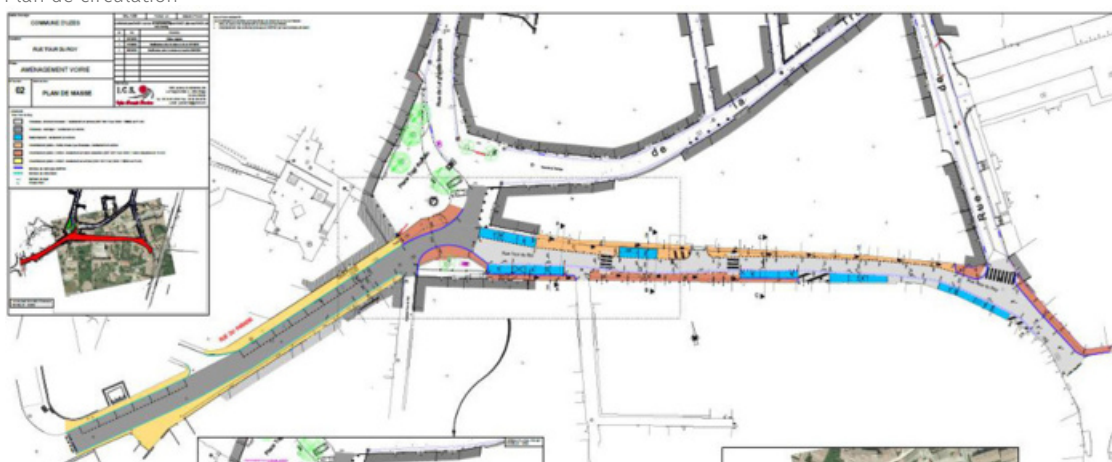
Place tour du Roy et rue tour du Roy un élargissement des accotements est prévu pour faciliter les manoeuvres des camions d'enlèvement des ordures ménagères pour l'accès aux colonnes de tri enterrées. Pour l'heure, elles sont condamnées jusqu'à la fin des travaux prévus fin juin. Par civisme, il est demandé de respecter cette consigne et de déposer les déchets auprès d'autres colonnes de tri, chemin du paradis notamment.



**POUR VOTRE SECURITE, PENDANT LES TRAVAUX**  
**LA RUE TOUR DU ROI EST FERMÉE A TOUTE CIRCULATION**  
**L'ACCES RUE PETITE BOURGADE SE FAIT PAR LA RUE DE LA TROMPE**  
**MERCI DE RESPECTER LE PLAN DE CIRCULATION**



Plan de circulation



Plan de l'aménagement réalisé par la Ville d'Uzès : des rues Tour du Roy et chemin du paradis, réalisé par ICS Nîmes.  
Légende : Orange, jaune : cheminement piétons ; bleu : stationnement ; gris : chaussée ;

**Dates de réalisation des travaux :** 21/03/2016 à fin juin (12 semaines de travaux)

**Impact sur la circulation :** interdiction de stationner et de circuler pendant la durée des travaux

**Réouverture des voies à la circulation :** fin juin

**Montant des investissements :** 214 000 € ttc

#### **Entreprises :**

- Maître d'ouvrage : ICS Nîmes, Infra conseils services ;
- Preco, Castillon du Gard coordination SPS (sécurité de chantiers et protection de la santé) ;
- San Ber, Uzès : adduction d'eau potable sur la rue Tour du Roy
- Lautier Moussac, Moussac : revêtement des chaussées

#### **Plus-value pour la ville :**

<https://www.uzes.fr/ma-mairie/grands-projets-de-ville/archives/travaux-de-2016/amelioration-du-cadre-de-vie-rue-tour-du-roy-et-chemin-du-paradis?>

- › **Cadre de vie** : améliorer la qualité de vie.
- › **Poursuivre la rénovation durable de la voirie et l'aménagement du quartier des Bourgade**, en liaison avec la rénovation des rues grande et petite bourgade.
- › **Sécurisation de la circulation et du stationnement** : réalisation de cheminements piétons, mise à niveau de la route, création de stationnements normalisés.
- › **Environnement** : amélioration du réseau d'eau potable.



#### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)